

COMMUNE DE MONTCOY - ARRETE 16/2025

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – REPRISE CANIVEAU BETON ET ASSAINISSEMENT - VC 3 « Rue du Bourg »

Le Maire de la commune de MONTCOY,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA BFC de CHALON SUR SAONE (71), concernant les travaux de création d'un caniveau grille – VC 3 « Rue du Bourg »

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : A compter du Mardi 09 Décembre 2025 et pour la durée des travaux, l'entreprise EUROVIA BFC de CHALON SUR SAONE (71), débutera les travaux reprise d'un caniveau béton et assainissement.

Article 2 : Pour permettre le bon déroulement des travaux, la circulation sera INTERDITE sur ladite voie pendant la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et adaptée aux conditions de circulation imposées sur le chantier, par l'entreprise EUROVIA BFC. La vitesse sera limitée à 30 km/h.
L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit pendant la durée des travaux sauf pour les engins et véhicules de chantier.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur et sur le chantier.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de St Germain du Plain
- Centre de Secours et d'Incendie de St Martin en Bresse
- SAMU 71
- EUROVIA BFC

Fait à MONTCOY, le 04 Décembre 2025

Date de publication 04 Décembre 2025

Le Maire,
O. MÊLÉ

